

Histoire de la liberté d'expression au Québec depuis 1776 : une histoire sans fin

Jacques G. Ruelland
Département d'histoire, Université de Montréal

Société historique de Montréal
Musée de la Pointe-à-Callière
7 février 2009

Depuis 1776, il convient de rappeler aux Montréalais que la tradition des maîtres-imprimeurs s'inscrit dans les plus belles pages de l'histoire des progrès de l'intelligence dans la province de Québec, et que cette tradition ne serait rien si elle ne nous avait donné, en même temps que nos lettres, le plus beau cadeau qui soit : la liberté d'expression. Au début de cette tradition se trouve le premier imprimeur-libraire de langue française au Canada, Fleury Mesplet (1734-1794). Aujourd'hui, nous rappelons cet événement en vous présentant à nouveau ce personnage, indissociable de la naissance à Montréal de la liberté d'expression.

Fleury Mesplet est né à Marseille le 10 janvier 1734, d'Antoinette Capeau et de Jean-Baptiste Mesplet, maître-imprimeur originaire d'Agen, lui-même fils d'imprimeur. Il est mort à Montréal le 24 janvier 1794. Il avait épousé Marie-Marguerite Piérard, à Avignon, le 17 août 1756 ; Marie Mirabeau, à Lyon, vers 1765 et Marie-Anne Tison, à Montréal, le 13 avril 1790.

Fleury Mesplet reçut sa formation dans l'atelier de son père, à Lyon, rue Mercière, la grande rue des imprimeurs et des libraires dans cette ville, rivale de Paris dans le monde de la librairie et de l'imprimerie en France. Il n'avait que vingt ans quand il reçut la direction de l'imprimerie de sa tante Marguerite Capeau-Girard, à Avignon. Il retourna à Lyon vers 1760, d'où il partit pour Londres en 1772. Les Mesplet étaient alliés aux libraires-imprimeurs Aimé de LaRoche, fondateur du premier journal de Lyon et Jean Deville, propriétaire d'une importante librairie. Le beau-frère de Fleury Mesplet, le libraire François de Los Rios, était l'ami de l'écrivain Joseph Vasselier, le principal correspondant lyonnais de Voltaire.

Le premier livre connu, imprimé par Mesplet sous son nom, le fut à Londres en 1773. C'était un ouvrage d'histoire, *La Louisiane ensanglantée*, dans lequel le chevalier Jean de Champigny appelait l'Angleterre au secours des Louisianais abandonnés aux Espagnols par le gouvernement de Louis XV. Déjà à cette époque, Mesplet était un imprimeur d'expérience.

Benjamin Franklin, savant de renommée internationale et diplomate américain, désirait convaincre les Montréalais que leur avenir résidait dans la Révolution et que le Québec devait devenir la 14^e colonie des États-Unis d'Amérique. Pour cela, il lui fallait une presse. Il fit la connaissance de Mesplet à Londres, où ce dernier avait une imprimerie à Covent Garden. Après une année en Grande-Bretagne, Mesplet décidait de gagner Philadelphie où il devint, en 1774, l'imprimeur de langue française du Congrès américain.

Au début de la Révolution américaine, le Québec ne s'était pas rallié aux treize autres colonies et n'avait pas répudié son allégeance à la Couronne. Montréal fut investie par l'armée américaine qui s'en fut par la suite conquérir Québec. L'occupation militaire ne suffisait pas à convaincre les Montréalais de se joindre à la Révolution. Ils devaient en être persuadés. C'est pourquoi, au printemps de 1776, le Congrès envoya Benjamin Franklin à Montréal, investi de pouvoirs étendus, afin de mettre en marche le processus démocratique dans la province de Québec, alors la seule colonie britannique ayant un régime « féodal ». Franklin s'installa au Château Ramezay, rue Notre-Dame.

Lui-même imprimeur d'expérience, Franklin connaissait le pouvoir de la presse écrite. Comme Montréal ne disposait ni d'imprimeur ni de presse, il fallait les faire venir. Avant de partir pour Montréal, Franklin avait siégé à un comité du Congrès dans le but de choisir un imprimeur pour cette mission. Imprimeur bilingue, ayant travaillé dans trois pays, Mesplet surpassait tous les autres par son expérience.

En effet, en tant qu'imprimeur du Congrès, Mesplet avait déjà imprimé trois lettres destinées aux habitants du Québec pour les inciter à se joindre au mouvement de libération du joug de l'Angleterre. Il avait alors des compétences jugées exceptionnelles.

Mesplet suivit Franklin à Montréal, se déplaçant plus lentement en raison de son matériel. Il arriva au moment même où Franklin s'apprêtait à quitter la ville. La situation des Américains s'était détériorée. Ils battaient en retraite. Mesplet ne pouvait les suivre en raison de sa presse et de son matériel qui l'encombraient. De plus, il ne pouvait se permettre les frais de transport, car il ne disposait que de monnaie américaine, refusée partout à Montréal.

Les Britanniques arrivèrent aux portes de Montréal. Les troupes américaines s'enfuirent. Benjamin Franklin quitta Montréal ; seul Mesplet y resta. La reconquête du territoire par les troupes britanniques refoula les miliciens américains hors des frontières canadiennes ; restés sur place, Mesplet et ses ouvriers furent immédiatement suspectés de commerce avec l'ennemi et emprisonnés durant 26 jours.

En 1776, Montréal rappelait le Moyen Âge. Elle inspirait la vieille Europe aux visiteurs, avec ses rues étroites, ses longs remparts de pierre, ses clochers et ses flèches d'église qui n'avaient rien de l'Amérique. À la bordure d'un continent dont l'immensité dépassait l'imagination, les colons avaient construit sur les bords du Saint-Laurent une réplique des villes qu'ils avaient jadis connues, une ville aux maisons serrées les unes contre les autres, une ville où l'on mesurait minutieusement chaque parcelle de terre et où tout était construit pour durer. Son allure sombre et grise était accentuée par les lourds volets de fer aux fenêtres des demeures, en guise de protection contre les incendies. Le jour, on les ouvrait pour laisser entrer la lumière. Montréal était alors une ville frontière aux abords du Nouveau Monde. À ses portes, au nord-ouest, à l'ouest et au sud-ouest, s'étendait cette immense inconnue qui attirait tant les explorateurs. C'était une contrée riche et Montréal servait de poste de traite de fourrures.

Les communications avec le vieux continent étaient rares et souvent retardées. Peu nombreux étaient les navires qui arrivaient à remonter jusqu'à Montréal la voie étroite, tortueuse et peu profonde du fleuve St-Laurent. Ceux qui réussissaient ne restaient qu'une très courte saison avant que l'hiver ne referme son étau sur la ville.

En arrivant à Montréal, en 1776, Mesplet avait installé ses presses à l'intérieur des murs, rue Capitale, sur le côté nord de la rue, au coin sud-ouest de la ruelle Chagouamigon. Encore aujourd'hui, la rue Capitale, tout juste plus grande qu'une allée, va d'ouest en est entre les rues St-Sulpice et St-François-Xavier, parallèlement et au sud de la rue St-Paul. On ne pouvait souhaiter situation plus centrale. D'ailleurs, le nom de cette rue ne signifie pas « rue de la Capitale », c'est-à-dire « rue de Québec », la capitale, comme on le croit parfois, mais plutôt « rue Capitale » dans le sens de « rue Principale ».

La ville bourdonnait d'activités. À quelques pas de là se trouvait la Place Royale, principal lieu de rassemblement. En effet, à cette époque, le Marché était situé Place Royale. On s'y rendait pour marchander, rencontrer des gens et échanger des nouvelles. Les remparts longeaient le côté sud du Marché et une porte donnait accès au bord de l'eau. Il n'existait pas alors de quais. Les navires accostaient près des rives boueuses du fleuve. On chargeait et déchargeait les cargaisons par des passerelles.

Après le Marché, le rivage était l'endroit le plus animé de la ville. C'est là que, chaque année, avaient lieu des foires pour le commerce des fourrures. Les Indiens, leurs canots chargés de fourrures, descendaient des Grands Lacs et de régions encore plus éloignées et campaient au bord de l'eau. Les commerçants y installaient leurs kiosques. On échangeait toutes sortes de marchandises contre des fourrures, allant des couvertures aux boucles d'oreilles, des théières aux produits cosmétiques. Le rhum occupait une place importante dans le commerce de la fourrure. Les Indiens en buvaient parfois beaucoup, au gré de leur fantaisie. De décrire un commerçant : « Ils boivent le rhum à même le tonneau et l'avalent d'une seule traite jusqu'à ce que le tonneau soit vide. D'où il résulte alors un état de démence temporaire. »

Les Montréalais de 1776 devaient sans nul doute être réconfortés par la présence des fortifications. La nuit, on fermait les portes de la ville et les Indiens restaient hors les murs. Autrement, comme l'avait fait remarquer un citoyen de l'époque, les habitants « en auraient été fort alarmés ».

Après 26 jours, les autorités avaient jugé que les services de Mesplet pourraient être utiles dans une ville dépourvue d'imprimerie. L'imprimeur semblait inoffensif : on le relâcha. Mesplet abandonna alors l'idée de quitter Montréal. Plutôt jeune, au début de la quarantaine, il comptait encore plusieurs années devant lui. Il ouvrit son imprimerie et commença à imprimer des ouvrages de dévotion commandés par les religieux – Sulpiciens, Jésuites et Récollets – ainsi que par l'évêque de Québec.

Entre 1776 et 1794, Mesplet imprima 96 livres et brochures. C'était un record : l'imprimeur William Brown, à Québec, entre 1764 et 1789, ne fit paraître que 47 travaux. Il faut ajouter que

Mesplet publia le premier almanach de langue française en Amérique. Il sortit aussi le premier livre illustré au Canada. Il imprima non seulement des ouvrages en langue française et en langue anglaise, mais aussi en latin et en iroquois, ainsi que le premier journal littéraire (1778-1779) et le premier périodique d'information (1785-1794).

Après deux ans d'imprimerie générale, ses ambitions étaient devenues plus grandes et il décidait en effet de se lancer dans l'édition d'un journal, en plus de l'imprimerie. C'était d'autant plus facile qu'il n'avait pas besoin d'équipement supplémentaire.

Le 3 juin 1778, il lançait la *Gazette du commerce et littéraire*, qui devint peu après la *Gazette littéraire*, le premier journal uniquement de langue française au Canada.

Il n'était pas surprenant qu'en 1778 Montréal n'ait pas encore de journal. Dans une petite communauté où chaque nouvelle se répandait comme une traînée de poudre, on trouvait peu d'utilité à la presse écrite. Le problème d'un éditeur de journal était de publier ce qui n'était pas déjà connu du public avant même d'aller sous presse. Bien conscient de cette difficulté, Mesplet écrivait dans la langue de l'époque dans son journal : « Je m'étois proposé de remplir la Feuille des Avertissements publics et des affaires qui pourroient intéresser le Commerce. L'un et l'autre manquent pour le présent. Peu d'Avertissement, vu que le Papier n'est pas encore connu : vous savez, Messieurs, aussi bien que moi, la situation présente quant au commerce, en conséquence je crois n'avoir aucun reproche à recevoir pour ces deux articles. »

Certes, Mesplet connut une ville très animée et pittoresque. Mais cela ne régla pas ses problèmes en tant qu'éditeur de journal. Montréal était encore une ville trop petite pour avoir besoin d'un journal et ce dernier ne pouvait guère être rentable. Éditer un journal dans ces conditions relevait de la gageure.

Malgré tout, il y eut un aspect qui ne lui causa guère de problèmes : celui de la langue. En 1778, Montréal était unilingue française. La population anglophone n'était constituée que d'un petit groupe de commerçants qui, quelle que soit leur origine, vivait dans l'immersion totale. Ils parlaient tous français. De dire un jour un visiteur irlandais : « La majorité des habitants de Montréal est sans aucun doute d'origine française. Ces Français éprouvent une répulsion totale à l'idée d'apprendre l'anglais et il est bien rare de rencontrer quelqu'un qui puisse le parler de façon convenable. Les Anglais, pour la plupart, s'expriment en français sans difficulté. »

À l'origine, le tirage du journal devait être minime : 300 copies par tirage. Avec une population de seulement 7 000 habitants, analphabètes à 95 %, les abonnés devaient être en très petit nombre. Le journal comptait quatre pages de format in-quarto, de la dimension d'un livre ordinaire. Comme la plupart des nouvelles publiées étaient déjà connues de tous et que, de plus, elles n'étaient publiées qu'une fois par semaine, personne ne se hâtait pour acheter le journal. La vente des copies à l'unité ne se pratiquait guère. Mesplet comptait sur les abonnements annuels pour entretenir le journal. Son tarif : « Deux dollars et demi par année en monnaie espagnole. » Le Canada n'avait pas alors de monnaie propre et toutes sortes de monnaies circulaient, mais la

monnaie espagnole était la plus courante : c'était le célèbre peso décrit dans les légendes de corsaires.

Fleury Mesplet ne pouvait assurer sa subsistance grâce au journal. Aussi, n'en dépendait-il pas pour gagner sa vie. Il tirait la majeure partie de son revenu de son travail en tant qu'imprimeur général. Il exerçait un monopole à Montréal et sa presse était la seule de la ville ; il n'avait donc pas de concurrence.

Mesplet était plus un homme à l'esprit entreprenant, mais il ne laissait planer aucun doute sur son adhésion aux valeurs de la philosophie des Lumières. La Révolution américaine n'était pas encore terminée. En raison de ses antécédents, on le soupçonnait toujours d'entretenir des sentiments révolutionnaires. En outre, il avait choisi comme éditorialiste un avocat-notaire montréalais du nom de Valentin Jautard (1736-1787), le premier journaliste de langue française et critique littéraire au pays.

Ce dernier était très versé dans les écrits de Voltaire. Dans la plus pure tradition voltairienne, il ridiculisait peut-être un peu trop souvent le pouvoir établi, aux mains de l'Église et de l'État. On ne doutait guère de ses tendances révolutionnaires. À l'arrivée des Américains à Montréal en automne 1775, il leur avait rédigé en des termes très flatteurs une lettre de bienvenue à laquelle il avait joint une liste de sympathisants dont il avait obtenu la signature.

Comme Mesplet ne publiait guère de nouvelles ou ne faisait paraître que quelques annonces, Jautard, en tant qu'éditorialiste, disposait d'espace pour faire valoir ses idées. De toute évidence, Mesplet prévoyait faire de son journal un journal littéraire et d'actualité.

Mais il n'était pas très prudent en temps de guerre de publier un journal littéraire rédigé dans le style de Voltaire. Après s'en être pris à l'Église, Valentin Jautard attaqua les juges et les tribunaux.

À l'automne 1778, alors que la Gazette littéraire était à peine née, l'arrivée de la nouvelle de la mort de Voltaire au printemps précédent, incita l'imprimeur et le journaliste à fonder l'Académie de Montréal, la première société de pensée créée en l'honneur de Voltaire en Amérique.

C'en était trop. Le gouverneur général, un soldat britannique d'origine suisse, Frederick Haldimand, reçut une avalanche de protestations – dues principalement aux pouvoirs religieux de Montréal qui arguaient que le journal n'était que propagande révolutionnaire et subversive ; ils répandaient aussi les bruits les plus malveillants au sujet de l'Académie. Une sanction s'imposait. À la requête du supérieur des Sulpiciens, seigneur de Montréal, Étienne Montgolfier et de son homme de confiance, le juge René-Ovide Hertel de Rouville, le gouverneur ferma le journal le 2 juin 1779 – une journée seulement avant son premier anniversaire – et emprisonna Mesplet et Jautard ainsi que 500 autres personnes soupçonnées – mais jamais officiellement accusées – d'entretenir des pensées révolutionnaires, durant plus de trois ans. Il ne permit jamais de tenir procès.

Comme la Révolution tirait à sa fin, il était de moins en moins nécessaire de détenir les prisonniers. Libéré peu avant Jautard, Mesplet parvint enfin à Montréal en septembre 1782. Il décida alors de s'en tenir à l'imprimerie et de mettre de côté l'édition d'un journal. Toutefois, après trois ans, il pensa qu'assez de temps s'était écoulé pour qu'on ait oublié ses incartades. Le 25 août 1785, six ans après son arrestation, il fit revivre la *Gazette littéraire* qui avait connu une mort prématurée. Cette fois, il l'appela *The Montreal Gazette – La Gazette de Montréal*, périodique franco-anglais d'information qu'il dirigea jusqu'à son décès, et qui existe encore aujourd'hui.

Mesplet s'avéra d'abord prudent en excluant du journal tout sujet controversé et visa un plus large public. Le journal était bilingue : tout était rédigé dans les deux langues. Il voulait atteindre un plus grand marché en offrant des abonnements bien au-delà des limites de Montréal.

Dans cette *Gazette* ressuscitée, Mesplet semble être devenu son éditorialiste. Physiquement et moralement brisé par son incarcération, Valentin Jautard le seconda durant un moment mais seulement à titre de traducteur. Jautard, de son côté, ne dépendait plus de Mesplet, car en 1783 il avait épousé une riche veuve, plus âgée que lui, qui l'avait recueilli par pitié. Il mourut quatre ans plus tard.

Le journal fut bien accueilli par la population des deux rives du St-Laurent jusqu'à Québec. Presque tous les citoyens importants de la province y étaient abonnés.

Dans sa carrière en Amérique, Mesplet avait pu compter sur un généreux bailleur de fonds, Charles Berger, un compatriote qu'il s'était associé à Philadelphie en 1774. Malgré son esprit d'entreprise et son acharnement, Mesplet était toutefois endetté en raison de son long emprisonnement. Il tenta de se faire rembourser par le Congrès américain les frais de son installation comme imprimeur officiel des colonies unies dans la province. Il n'obtint qu'une compensation dérisoire. Le Congrès ne se sentait pas obligé envers l'imprimeur qui avait déserté la Révolution pour la Couronne. Ses biens furent vendus à l'encan en 1785. Mais il ne fut jamais emprisonné pour dettes et les commerçants ne lui retirèrent jamais leur appui publicitaire. En janvier 1794, ses dettes actives s'élevaient à 6 087,13 livres et ses dettes passives à 21 279,14 livres (y compris les 7 200 livres dues à son associé Berger).

Le 22 janvier 1794, Fleury Mesplet mourut à l'âge de 60 ans. Sa femme tenta de continuer l'œuvre de son mari. Marie-Anne Tison devint ainsi la première femme éditrice d'un journal au Canada. Après le décès de son époux, elle publia six numéros de la *Gazette de Montréal*. Le dernier numéro de la *Gazette* parut le 13 février 1794. Le journal ne reparut qu'un an et demi plus tard, alors qu'il avait été racheté par le maître de poste Edward Edwards et l'imprimeur Louis Roy. Le 16 juillet 1795, Edward Edwards annonçait publiquement : « Le soussigné, s'étant porté acquéreur de l'imprimerie appartenant à feu M. Mesplet, entend faire revivre immédiatement la *Montreal Gazette* anciennement publiée par lui. » Le premier numéro de la nouvelle *Gazette* parut le 3 août 1795. Quant à Marie Mirabeau-Mesplet, elle fut la première femme à diriger une imprimerie au Canada : ce qu'elle fit pendant l'emprisonnement de son mari en 1779-1782.

Bien que le lieu de sa sépulture ait depuis longtemps disparu, Mesplet laissa derrière lui un monument permanent. Il fut l'un des premiers éditeurs au Canada. Son journal ne fut pas le premier publié puisque *The Halifax Gazette* le précéda en 1752, ainsi que *The Quebec Gazette* en 1764. Par contre, ce fut le premier journal de Montréal et de plus, Mesplet avait introduit l'imprimerie dans la ville.

Benjamin Franklin dit un jour : « Si vous voulez passer à la postérité, laissez des écrits qu'on lira ou faites en sorte qu'on veuille lire vos accomplissements. » Fleury Mesplet ne fut pas oublié après sa mort. Ce qu'il a accompli est digne de mention, même plus de deux cents ans plus tard.

La *Gazette littéraire*, en plus d'être le premier périodique littéraire au Canada, diffusa le premier de façon systématique les idées des Lumières, en particulier celles de liberté de pensée et de liberté d'expression. La *Gazette de Montréal* prit la relève, mais en élargissant son contenu par l'information. Le second journal de Mesplet entreprit des campagnes en faveur de réformes, entre autres du système seigneurial et de l'enseignement. Il donna d'amples informations et commentaires sur la Révolution française, celle de la *Déclaration des droits de l'homme* et de la naissance de la république. Au mois d'août 1793, la publication d'un long commentaire « philosophique » contre la superstition et la tyrannie conduisit au boycott de la *Gazette de Montréal* par les postes royales. Limité dans sa diffusion, le journal continua à fournir des informations favorables à la Révolution française, malgré l'état de guerre entre la France et l'Angleterre, jusqu'au dernier numéro imprimé par Mesplet, le 16 janvier 1794.

La liberté de pensée est née à Montréal en 1776, lorsque Fleury Mesplet y a installé ses presses. Depuis sa naissance, elle a sans cesse souffert des manœuvres entreprises par l'Église et par l'État pour l'étouffer, mais sans jamais mourir complètement. Il était courant, au XVIII^e siècle, que le pouvoir en place musèle la presse lorsque celle-ci ne servait pas ses desseins. La même situation prévalait d'ailleurs en France et en Europe en général.

La liberté de la presse n'existait pas sous l'Ancien Régime : colportage, librairie et imprimerie étaient placés sous le double contrôle du Bureau de la librairie et de l'Église. Ce système, déjà difficilement appliqué, fut ébranlé par l'arrêt du Conseil d'État du 5 juillet 1788 : le roi invitait ses sujets à lui envoyer leurs avis sur la forme des États généraux convoqués pour 1789. Dès les mois d'avril et mai 1789, les premiers journaux non autorisés (ceux de Mirabeau, Brissot et Barrère) osèrent paraître. L'administration tenta en vain de les interdire ; des flots de pamphlets et de périodiques submergèrent bientôt ce qui restait de censure royale et religieuse. Après le 14 juillet 1789, les autorités proclamèrent la légitimité de la liberté de la presse tout en réprimant les écrits calomnieux et en rendant obligatoire la mention du nom de l'imprimeur, de l'auteur et du rédacteur.

L'article 11 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* du 26 août 1789 confirma la fin de toute censure préalable : « la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement ; sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. » Ce régime de liberté

resta la règle durant toute la période révolutionnaire ; les restrictions furent toujours considérées comme des mesures de circonstance.

La censure réapparut cependant à la faveur de débats sur la notion d'« abus » de la liberté ; devenue licencieuse, celle-ci porterait atteinte aux bonnes mœurs et à la vie privée. Afin de définir la limite entre liberté et licence et d'ôter tout caractère pénal aux délits de presse, Sieyès proposa, le 20 janvier 1790, l'institution d'un jury de journalistes et de juristes chargé d'arbitrer les litiges. Ce système échoua.

La censure prit une forme politique en 1790 : des journaux royalistes furent brûlés au Palais-Royal et Marat décrété de prise de corps par la municipalité de Paris le 29 janvier 1790 ; le Club des cordeliers dénonça les écrits contre-révolutionnaires ; le journal du Cercle social publia le courrier des lecteurs qui signalait les écrits contraires à la Révolution ; Roland, ministre de l'intérieur, créa le « Bureau de l'esprit public » pour surveiller la presse et diffuser les « bons écrits » dans les provinces ; enfin, le réseau des clubs jacobins constitua un puissant moyen de prosélytisme des idéaux révolutionnaires, mais aussi un instrument efficace contre les publications des « aristocrates ».

Après la fuite du roi et la naissance de la revendication républicaine, des mesures juridiques d'interdiction de journaux furent décrétées : le *Journal du Club des cordeliers*, *La Bouche de fer* et *Le Républicain* se virent condamnés à disparaître et leurs auteurs pourchassés. À la suite de la chute du roi, le 10 août 1792, les périodiques royalistes furent à leur tour interdits et leurs auteurs victimes de la première Terreur : Suleau, massacré et Du Rozoi, exécuté. Aucune mesure générale de prohibition ne fit cependant l'objet d'un vote, le projet de constitution girondine et la Constitution de 1793 réaffirmant le principe de l'entière liberté de la presse.

Pourtant, elle n'échappa pas à la législation révolutionnaire : dès le 4 décembre 1792, quiconque proposerait de rétablir la royauté subirait la peine de mort ; le 16 décembre 1792, le même châtement s'appliquerait à la remise en cause de l'unité de la République, de même que, le 18 mars 1793, à toute proposition de « loi agraire » et, le 29 mars 1793, à toute incitation au meurtre et à la violation des propriétés. Après la chute des girondins, les incitations au « fédéralisme » furent illégales. La loi des Suspects, du 17 septembre 1793, consacrait son article II à la répression des écrits contre-révolutionnaires. Enfin, le décret du 14 frimaire an II (5 décembre 1793) qui organisait le gouvernement révolutionnaire prohibait toute publication critiquant la concentration des pouvoirs entre les mains du Comité de salut public. Le 9 thermidor an II vit le retour en force de la presse royaliste et modérée, la proposition du rétablissement de la royauté restant cependant interdite après le 1^{er} fructidor an III (1^{er} mai 1795).

La Constitution de l'an III réaffirma solennellement le principe de la liberté limitée de la presse. Mais le Directoire eut néanmoins recours à des mesures restrictives, le plus souvent contre la presse royaliste. Après le coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), 31 journaux royalistes furent interdits, 51 rédacteurs déportés et la presse mise sous contrôle policier pour un an. Le Directoire tenta également de limiter la diffusion des journaux par des moyens indirects : augmentation du port, monopole de la poste, droit de timbre sur les périodiques.

Ce fut le Consulat qui modifia radicalement la doctrine officielle à l'égard de la censure : après quelques mois de relative liberté, Bonaparte ordonna le retour de la censure préalable. L'arrêté du 27 nivôse an VIII (17 janvier 1800) promulgua une liste de 13 journaux autorisés, tous les autres étant proscrits. Cela équivalait à renoncer à la liberté comme principe général de législation et à assurer le contrôle absolu de l'État sur la presse. La profusion de journaux de toutes sortes disparut aussitôt, mettant ainsi un terme à l'un des caractères les plus originaux de la vie politique depuis 1789. La liberté de la presse avait vécu sa première vie.

Ce n'est pas sans cynisme que les imprimeurs appellent encore maintenant « guillotine » la machine – le « massicot » comme ils disent parfois improprement – qui leur sert à couper les rames de papier : ils savent depuis longtemps que la guillotine peut aussi bien couper la tête qui pense que le papier ou la pensée qui y est imprimée.

Au Québec, la liberté d'expression et celle de la presse furent suspendues à maintes reprises. Faut-il rappeler toutes les lois spéciales qui, depuis deux cents ans, ont été promulguées pour museler les consciences ? Faut-il aussi rappeler les manœuvres des ultramontains pour faire triompher leurs idées religieuses ou politiques ? L'ouverture des premières écoles publiques ne se fit pas sans combat, pas plus que les tentatives de l'Institut canadien pour éveiller les esprits. Rappelons-nous l'affaire Guibord.

Au XX^e siècle, combien de fois avons-nous appris que l'on nous avait caché tel ou tel événement, que telle erreur d'un politicien avait été étouffée, que les lecteurs de tel journal ou les habitants de telle région avaient été volontairement induits en erreur ? Les exemples ne manquent pas. Derrière chacune de ces histoires se cache une tentative de museler la liberté d'expression.

Aujourd'hui, la liberté de pensée doit faire face au monopole des médias : sous une direction unique, une multitude de journaux et de magazines distillent à satiété les mêmes nouvelles, les mêmes points de vue à travers tout le pays. Les nouvelles sont souvent tronquées, biaisées, dirigées dans un sens ou dans un autre, au mépris de la plus élémentaire honnêteté envers l'intelligence du lecteur. Il arrive souvent que les articles rédigés par un journaliste soient censurés ou retravaillés afin de faire passer un message qui n'était pas celui de leur auteur. Alors que la plus noble tâche de l'écrivain est de faire grandir son lecteur, les médias s'acharnent à l'abrutir de nouvelles insignifiantes ou idéologiquement orientées.

Depuis quelques décennies, en effet, les multinationales ont remplacé les gouvernements dans la détermination des limites à imposer aux diverses formes de liberté ; ce changement de garde justifie-t-il que l'on fasse revivre à la liberté de la presse les malheurs qu'elle connut dans sa première vie ? Et si, pour une fois, les gouvernements, chartes des droits et libertés en main, s'en mêlaient en prenant le parti non des acteurs ou des groupes de pression, fussent-ils milliardaires, mais de la liberté elle-même, que se passerait-il ? Il est probable que tout le monde protesterait, car la liberté de la presse ne souffre pas d'être prise en charge, ni par un gouvernement, ni par une multinationale, ni par quiconque : elle est l'affaire de tout le monde, un droit absolu.

C'est pourquoi je crois que la meilleure garantie de la liberté d'expression est encore l'éducation du public. Le grand public soit être sensibilisé aux manœuvres de la désinformation. Si nous avons quelque chose à faire individuellement, c'est à mettre en garde nos enfants, nos voisins et nos amis contre les dangers d'une trop grande crédulité et d'une naïveté qui ne sert, finalement, que ceux qui ne voient dans la presse et les médias que des outils au service de leur propre cause.

Je remercie la Société historique de Montréal de m'avoir permis de m'exprimer aujourd'hui en toute liberté.

Bibliographie sommaire

BUONO, Yolande. *Imprimerie et diffusion de l'imprimé à Montréal (1776-1820)*. Mémoire de maîtrise en bibliothéconomie, Université de Montréal, 1980.

DORIGNY, Marcel. « Édition et censure ». *L'État de la France pendant la Révolution 1789-1799*. Paris : La Découverte, 1988, p. 165-167.

FAUTEAUX, A. « Fleury Mesplet : une étude sur les commencements de l'imprimerie dans la ville de Montréal ». *Papers of the Bibliographical Society of America*, vol. 28, n° 2, 1934, pp. 164-193.

GREIG, Peter E. *Fleury Mesplet (1734-1794), the First French Printer in the Dominion of Canada*. Mémoire de maîtrise, Institute of Bibliography and Textual Criticism, University of Leeds (G.B.), 1974.

LAGRAVE, Jean-Paul de. *L'Exercice du droit de l'information au Québec, des origines à 1840*. Thèse de doctorat de spécialité, Université de Paris, 1972.

LAGRAVE, Jean-Paul de. *Les Origines de la presse au Québec*. Montréal : LG, 1975.

LAGRAVE, Jean-Paul de. *Histoire de l'information au Québec*. Montréal : Éditions La Presse, 1980.

LAGRAVE, Jean-Paul de. *Fleury Mesplet, diffuseur des Lumières au Québec*. Thèse de doctorat ès lettres, Études françaises, Université de Montréal, 1985.

LAGRAVE, Jean-Paul de et Jacques G. Ruelland. *L'Appel à la Justice de l'État (1784) de Pierre du Calvet (1735-1786)*. Québec : Le griffon d'argile, 1986.

LAGRAVE, Jean-Paul de et Jacques G. Ruelland. *Valentin Jautard (1736-1787), premier journaliste de langue française au Canada*. Biographie scientifique. Québec : Le griffon d'argile, 1989.

LAGRAVE, Jean-Paul de et Jacques G. Ruelland. *L'Imprimeur des Libertés : Fleury Mesplet (1734-1794)*. Roman historique. Montréal : Point de fuite, 2001.

MARION, S. *Les Lettres canadiennes d'autrefois, tome 2*. Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, 1940.

McLACHLAN, R. W. "Fleury Mesplet, The First Printer at Montreal." *Mémoire de la Société royale du Canada*, 1906, p. 196-310.

RUELLAND, Jacques G. *Figures de la philosophie québécoise à l'époque de la Révolution française*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 1989.

RUELLAND, Jacques G., dir. *1776 : Naissance de l'imprimerie et de la liberté d'expression à Montréal*. Montréal : Petit Musée de l'impression/Centre d'histoire de Montréal, 2008.

VACHON, G.-A. « Une littérature de combat, 1778-1810 : les débuts du journalisme canadien français ». *Études françaises*, Montréal, vol. 5, n° 3, 1969, p. 249-375.